



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

### 15 ans et plus

Numéro clé : \_\_\_\_\_

Carte FADOQ : \_\_\_\_\_

Entente d'utilisation

La municipalité de Saint-Louis-De-Blandford (ci-après nommé *la Municipalité*)

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code post : \_\_\_\_\_

téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

### ci-après nommé *le membre*

La présente entente donne accès à la salle de conditionnement physique, les salles de déshabillage, les douches et les plateformes sportives pour une période de 1 an à compter de la signature de la présente l'entente.

La présente entente est valable pour 1 personne, soit le membre dont les coordonnées sont inscrites ci-dessus.

La Municipalité se réserve le droit de résilier cette entente en cas de non-respect des personnes, des règles ou des équipements.

La Municipalité recommande de faire appel à une personne qualifiée pour l'élaboration d'un programme d'entraînement.

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Signature d'un représentant dûment autorisé  
par la municipalité

Date \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Déclaration de non-responsabilité

Je déclare que je suis en condition physique adéquate pour entreprendre des exercices physiques.

En acceptant l'accès à la salle de conditionnement physique, je reconnais que j'ai été informé des risques à s'entraîner seul sans supervision et je les assume. La Municipalité de St-Louis-de-Blandford ne peut être tenu responsable de tout préjudice, réclamation, coût ou obligation issue de l'utilisation, bonne ou mauvaise. Je déclare avoir lu et compris les modalités de la présente entente.

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Signature d'un parent  
Obligatoire (moins de 18ans)

Personne à contacter en cas d'accident :

Téléphone : \_\_\_\_\_



Municipalité de St-Louis-de-Blandford  
80, rue Principale  
Saint-Louis-de-Blandford (QC)  
G0Z 1B0  
1-819-364-7007



## Coût de l'abonnement

- Membre du club F.A.D.O.Q.
- Non-résident 200,00 \$ Non résident
- Résident 100,00 \$ Résident
- taxes incluses
- Montant du paiement
- Chèque # \_\_\_\_\_
- Argent comptant Reçu par : \_\_\_\_\_
- Dépôt pour carte d'accès de 25\$ Reçu par : \_\_\_\_\_

En cas de résiliation, j'atteste avoir reçu le montant de mon dépôt \_\_\_\_\_  
Signature du membre

## Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur

Le consommateur peut résilier le présent contrat sans frais ni pénalité avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Si le commerçant a commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur peut résilier le présent contrat dans un délai égal à 1/10 de la durée prévue au présent contrat en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet au commerçant. Ce délai a comme point de départ le moment où le commerçant commence à exécuter son obligation principale. Dans ce cas, le commerçant ne peut exiger au plus, du consommateur, que le paiement d'un dixième du prix total prévu au contrat. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 197 à 205 de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q, c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

FORMULE DE RÉSILIATION (Loi sur la protection du consommateur, art 199)

À : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
En vertu de l'article 204 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat d'accès aux installations sportives conclut avec la Municipalité de St-Louis-de-Blandford le